

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025_041

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la démolition et construction d'une médiathèque à la commune de Hazebrouck au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)

Séance du mardi dix-huit mars deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le douze mars deux mille-vingt-cinq.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (16) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Philippe GRIMBER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Dominique WALBROU à Joël DEVOS - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025_041

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la démolition et construction d'une médiathèque à la commune de Hazebrouck au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de Cœur de Flandre agglo qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Cœur de Flandre agglo, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31% selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

La commune de Hazebrouck sollicite Cœur de Flandre agglo au titre du fonds de concours PACES pour la démolition et construction d'une médiathèque.

Cette opération répond aux enjeux de transition énergétique et de mise aux normes de l'accessibilité en tenant compte de l'isolation thermique, la production d'énergie et l'empreinte environnementale, illustrés notamment par les aménagements suivants :

- conception bioclimatique,
- conception bas carbone en maximisant l'usage de matériaux biosourcés ou issus des filières de recyclage,
- démarche Haute Qualité Environnementale (HQE),
- système de géothermie par puits canadiens,
- installation d'une cuve de 20 m³ de récupération des eaux pluviales,
- renaturation du site et traitement des abords avec la création d'îlots de fraîcheur,
- création de 900 m² d'espace végétalisé supplémentaire en cœur de ville dans la continuité d'un espace intergénérationnel lié au jardin public.

Le coût du projet est estimé à 9 259 171,24€ hors taxes.

La commune de Hazebrouck bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 25% (taux fixe de participation de 15% + taux variable de 10% lié au coefficient d'écart de richesse – donnée 2024).

La participation sollicitée par la commune auprès de Cœur de Flandre agglo est de 100 000 € soit 1,08 % du coût total du projet.

La commune a sollicité d'autres financements publics auprès de l'État, de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT		Part
Conception	1 444 377,24 €	Etat - DSIL	500 000,00 €	5,4 %
Système de sécurité incendie (SSI)	144 695,00 €	Etat - DRAC	3 207 494,00 €	34,64 %
Travaux	6 530 099,00 €	Région - Action Coeur de Ville	500 000,00 €	5,40 %
Mobilier intérieur et extérieur	980 000,00 €	Département - PTS 2024	1 200 000,00 €	12,96 %
Acquisition Fonds	160 000,00 €	Cœur de Flandre agglo PACES 2025	100 000,00 €	1,08 %
		Commune de Hazebrouck	3 751 677,24 €	40,52 %
Total général	9 259 171,24€	Total général	9 259 171,24€	100 %

Il vous est proposé :

- de verser à la commune de Hazebrouck un fonds de concours d'un montant de 100 000 € maximum pour la démolition et construction d'une médiathèque,
- le versement du fonds de concours interviendra en 3 temps :
 - 40 % au démarrage des travaux,
 - 40% à la réception des travaux,
 - 20 % au solde comptable,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 18 mars 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL